

PLU de la commune de Andancette – annexe sanitaire DECHETS

1 Organisation générale

La Communauté de Communes a délégué sa compétence au Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRCTOM). Ce dernier assure en régie la collecte des déchets recyclables ou non et la gestion des déchèteries.

Le SIRCTOM a délégué au Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme (SYTRAD) le traitement et la valorisation des déchets. Ainsi le SYTRAD se doit de traiter et valoriser nos déchets collectés par le SIRCTOM.

Par ailleurs, un plan de gestion des déchets du BTP a été mis en place à l'échelle du département.

1.1 La collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères : le SIRCTOM.

La commune d'Andancette est équipée de 227 bacs de capacité variable :

	individuel						regroupement						TOTAL	Points de collecte
	90 litres	120 litres	140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	340 litres	360 litres	500 litres	660 litres	750 litres	770 litres		
Andancette		47	22	11	22	19	2	4	23	38	23	16	227	122

La collecte est effectuée une fois par semaine. En 2012, Andancette était desservie les mardis :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
TOURNEE 1	St VALLIER LE GRAND SERRE	ANNEYRON (campagne)	StVALLIER PONSAS EROME	LAVEYRON SARRAS (ville) GERVANS	St VALLIER PONSAS St BARTHELEMY de VALS (2 heures)
TOURNEE 2	St RAMBERT d'ALBON	ANDANCETTE ANNEYRON (ville et Villeneuve)	LAPEYROUSE MORNAY MANTHES LENS LESTANG	St RAMBERT d'ALBON	ANNEYRON (ville) ALBON
TOURNEE 3	SARRAS (totalité) SERVES S/RHONE HAUTERIVES	LA ROCHE de GLUN (ville) LARNAGE CROZES HERMITAGE	ARRAS s/RHONE OZON ECLASSAN CHAMPAGNE PEYRAUD	MORAS en VALLOIRE St SORLIN en V. (les grises) TERSANNE St MARTIN d'AOUT ANDANCE (ville) St BARTHELEMY de VALS (1 heure)	LA ROCHE de GLUN (totalité) + resto RN7 HAUTERIVES
TOURNEE 4	TAIN l'HERMITAGE LAVEYRON	BEAUMONT MONTEUX CHANOS CURSON	TAIN l'HERMITAGE	St SORLIN	TAIN l'HERMITAGE St RAMBERT d'ALBON (ville)
TOURNEE 5	EPINOUBE ALBON (ville) ANDANCE (ville) St ETIENNE de VALOUX	ALBON (St Martin des Rosiers) PONT de l'ISERE (ville)	MERCUROL VEAUNES	CHANTEMERLE lès BLES CHATEAUNEUF de GALAURE (St Bonnet) BEAUSEMBLANT	PONT de l'ISERE (totalité)

En 2012, la commune d'Andancette était également équipée d'un conteneur semi enterré (ZA les Payots), équipement en cours de déploiement sur l'intégralité du SIRCTOM qui remplacera à terme les bacs roulants dans un but d'optimisation du service.

1.2 La déchèterie et la collecte en point d'apport volontaire

1.2.1 La déchèterie

Une déchèterie est en service sur la commune d'Andancette (ZA Les Payots).

Les déchets ménagers autorisés en 2012 : papiers-cartons, déchets ménagers spéciaux dont les déchets d'amiante lié, déchets verts, gravats, bois,

métaux, déchets électriques et électroménagers, pneumatiques, batteries, tout-venant, huile de vidange, cartouches d'imprimantes et néons usagés.

Les quantités réceptionnées en 2012 sur le site sont les suivantes :

matériaux	tonnes
bois	653
divers	843
gravats	1 618
huile	7
métaux	319
Papier Carton	308
piles	0
pneumatiques	24
végétaux	907
DEEE ¹	71
Amiante	26
TOTAL	4 775

¹ déchets d'équipements électriques et électroniques

1.2.2 Les points d'apport volontaire

Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des points d'apports volontaires (PAV) sur lesquels ont été placés 3 colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers-cartons (corps plats) ;
- Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boites métalliques (corps creux) ;
- Verre

La commune dispose de quatre points d'apports volontaires dont 1 doublé. Les performances en 2012 sont les suivantes :

	t verre	vidages verre	t CP	vidages CP	t CC	vidages CC
HLM les Payots.	11.34	14	5.18	20	1.49	25
Salle d'animation et école.	8.58	18	3.78	17	0.86	14
Vers le jeu de boules. 1	18	24	1.66	6	1.97	33
Vers le jeu de boules. 2	2.76	3	9.51	39	1.78	29
ZA les Payots (SIRCTOM)	5.66	13	2.61	11	2.09	32
	46.34	72	22.74	93	8.19	133

1.3 Le traitement des déchets

1.3.1 Les ordures ménagères

En 2012, les ordures ménagères collectés ont été été livrées au Centre de Valorisation Organique (CVO) de Saint Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD.

1.3.2 Les déchets issus de la collecte sélective

Les papiers-cartons (corps plats)

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2012, la valorisation des corps plats est assurée par :

- « Journaux-magazines » : UPM – Chapelle d'Arblay,
- « **Cartonnettes & gros cartons** » : **Emin Leydier - Laveyron**,
- « Gros de magasin » : Véolia Propreté – Valence.

Les bouteilles plastiques et boîtes métalliques (corps creux)

Les matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour être triés et conditionnés.

Les entreprises intervenant dans ce processus de valorisation sont les suivantes :

- Acier : GDE - Portes les Valence ;
- Aluminium : Cornec – 77 Région Parisienne ;
- Briques alimentaires : EPR (100% Espagne) ;
- P.E.T. (=Polyéthylène) coloré et incolore : EPR et Dentis (100% Italie) ;
- PEHD (=Polyéthylène Haute Densité) : EPR et Vielpa (100% Espagne).

Le verre

La collecte est effectuée par un prestataire privé : société SOLOVER. Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de recyclage de Saint Romain le PUY (42).

Les déchets réceptionnés en déchetteries

Le SIRCTOM a assuré l'évacuation des différentes bennes vers les filières ad hoc :

matériaux	exutoire
bois	NEGOMETAL (centre de tri) puis chaufferie industrielle ou usine de contreplaqué
divers	ISDND de St Sorlin (site SYTRAD)
gravats	VALORSOL (carrière avec recyclage)
huile	VOLLE (centre de regroupement) puis recyclage
métaux	GDE (centre de conditionnement avant recyclage)
Papier Carton	Centre de tri (SYTRAD)
piles	COREPILE (centre de regroupement avant recyclage)
pneumatiques	NEGOMETAL (centre de regroupement avant recyclage ou incinération)
végétaux	BIOVALOR (compostage)
DEEE ²	ECOSYSTEME (centre de tri avant recyclage)
Amiante	COVED (enfouissement)
TOTAL	4 775

² déchets d'équipements électriques et électroniques